



Enfouissement des réseaux Electriques et téléphoniques

HAMEAU D'ORBESSY-HAUT

A compter du lundi 31 août 2026 et pour une durée de trois mois, il sera procédé à l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques dans la traversée du hameau d'Orbessy-Haut (du PR 1+650 au PR 1+900).

En raison de l'étroitesse du lieu et pour faciliter l'avancement et la sécurité des travaux, la route départementale sera fermée à la circulation comme suit :

- **Fermeture totale de 8 h à 17 h**
- **Un alternat de circulation par feux tricolores sera mis en place en soirée de 17 h à 8h.**

L'accès aux riverains et aux services de secours sera maintenu pendant la durée des travaux.

Le passage des bus scolaires sera également autorisé.

La commune consciente de la gêne occasionnée, conduira les travaux dans les meilleurs délais. Pour permettre au personnel de l'entreprise TP 2 Alpes de travailler en toute sécurité, il est demandé aux usagers de respecter la signalisation temporaire et de bien suivre les itinéraires de déviation mis en place en amont du chantier.

La commune reste disponible pour tout renseignement complémentaire au 04.50.69.68.39

PERISSOUD Jean-François

Maire



**ENERGIE
ET SERVICES
DE SEYSSSEL**



LE SIESS / LA COMMUNE DE ST EUSEBE ET ESS REALISENT DES TRAVAUX SCHEMA
DIRECTEUR / ENFOUISSEMENT / ECLAIRAGE PUBLIC / TELECOMMUNICATION

lieu du projet

ROUTE D'ORBESSY
COMMUNE DE SAINT EUSEBE

Maître d'Ouvrage

S.I.E.S.S. (Syndicat Intercommunal
d'Electricité et Services de Seyssel)
ESS (Energie et Services de Seyssel)
04.50.27.28.96

Maître d'Oeuvre

ESS (Energie et Services de Seyssel)
04.50.27.28.96

Montant des Travaux

360 000€ HT

Durée du chantier

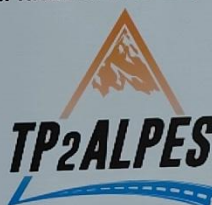
3 mois

Financiers

S.I.E.S.S. avec partiellement l'aide du
FACE (Fond d'amortissement des
Charges d' Electricification)
ESS (Energie et Services de Seyssel)
Commune de ST EUSEBE

Entreprises titulaires

LOT TERRASSEMENTS + ELECTRICITE
ENTREPRISES TP2 ALPES / WILK SAS



Coordonnateur SPS

CABINET BERARD
La Balme de Sillingy
04.50.02.44.69



**CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC
PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE**